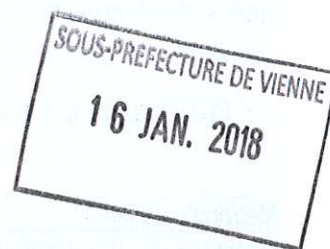


**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 11 janvier 2018



**Date de la convocation : 5 janvier 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absent suppléé :** M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

**Ont donné pouvoir :** M. Christophe BOUVIER à M. André PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Annie DUTRON, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE

---

**OBJET :** **ADMINISTRATION GENERALE** - Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au Syndicat Mixte Pôle Métropolitain

**Rapporteur :** Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

La nouvelle Agglomération doit également délibérer pour désigner ses représentants dans les structures extérieures dont elle est membre et notamment au sein du Pôle Métropolitain.

Le Syndicat Mixte Pôle Métropolitain a été créé par arrêté inter-préfectoral en 2012 afin de favoriser la coopération entre les agglomérations de Lyon, Saint Etienne, Vienne et Porte de l'Isère. Ce syndicat mixte regroupait alors la Communauté Urbaine de Lyon, les Communautés d'Agglomération de Saint Etienne Métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois. L'objectif était de développer les synergies et de renforcer la cohérence et l'attractivité de ce grand territoire, bassin de vie de 2 millions d'habitants et 115 000 entreprises. Dans le cadre du Pôle Métropolitain, des projets sont menés conjointement dans les domaines de l'économie, de la culture, du tourisme, de l'aménagement et de la mobilité. La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ont rejoint la coopération métropolitain et intégré le Syndicat Mixte en 2016.



Le Conseil Métropolitain est composé de délégués élus par les organes délibérants de chacun des membres du Pôle Métropolitain.

L'article 8 des statuts du Syndicat Mixte prévoit la répartition suivante :

Collectivité ou EPCI membre	Population municipale authentifiée au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Nombre de sièges	Pourcentage nombre de sièges sur effectif total du Conseil du Pôle Métropolitain
Métropole de Lyon	1 306 972	43	48,86 %
Communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole	386 940	15	17,04 %
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	99 894	9	10,23 %
Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône	76 593	9	10,23 %
Communauté d'agglomération Pays Viennois	67 762	9	10,23 %
Communauté de communes Est Lyonnais	39 869	3	3,41 %
Totaux :	1 978 030	88 sièges	100 %

ViennAgglo disposait donc de 9 sièges au sein du Syndicat Mixte. Conformément au pacte établi lors de la création de l'instance, Vienne Condrieu Agglomération gardera le même nombre de représentants dans la structure.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°1688 du 16 avril 2012 approuvant la création du syndicat mixte Pôle Métropolitain,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssez,

**VU** la délibération n°11-202 du 10 novembre 2011 validant les statuts du Pôle Métropolitain,

**VU** la délibération n°2015-019 adoptée le 11 juin 2015 par le Pôle Métropolitain validant l'actualisation des statuts du Syndicat Mixte suite à l'intégration de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais,

**VU** la délibération du 4 janvier 2018 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré :

**DESIGNE**, après accomplissement des formalités réglementaires, comme représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain les personnes suivantes:

- Thierry KOVACS
- Patrick CURTAUD
- Jean Yves CURTAUD
- Martine FAÏTA
- Thierry QUINTARD
- Claude BOSIO
- Guy MARTINET
- Marie-Pierre JAUD SONNERAT
- Thérèse COROMPT

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 11 janvier 2018.**  
Le Président certifie que la présente délibération  
et a été publiée le 17 JAN. 2018



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS

